

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 29 (1903)
Heft: 16

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

trices de la Grande-Eau, Boucher et Rau, ingénieurs, firent les honneurs de cette usine qui est actionnée par la plus haute chute d'eau utilisée, et sur la description de laquelle nous ne reviendrons pas¹.

Deux des turbines, l'une fournie par les Ateliers de constructions mécaniques de Vevey, l'autre par la maison J. Duvillard, à Lausanne, avaient été ouvertes et chacun put examiner à loisir leur construction. On constate, non sans étonnement, que l'usure des roues motrices, après 16 mois de service, est tellement faible que c'est à peine si la trajectoire de l'eau sur les aubes est marquée par l'enlèvement de la couche primitive de peinture.

A 1 $\frac{1}{4}$ h., les congressistes quittaient l'usine où un lunch a été offert par la Société des Forces motrices de la Grande-Eau, pour se rendre à St-Maurice par train spécial. Sous la direction de MM. L. Chavannes et A. de Montmollin, ingénieurs, la prise d'eau et les installations de la ville de Lausanne furent visitées avec intérêt par les électriciens, qui trouvèrent de plus en M. Thury un guide des plus qualifiés pour leur expliquer le fonctionnement des divers appareils dont il est l'inventeur si apprécié.

Sur le quai de la gare de St-Maurice, à 4 $\frac{1}{2}$ heures, commença la dislocation générale; les uns se dirigeant vers Brigue, pour visiter les travaux du Simplon, les autres vers Lausanne ou vers les Rochers de Naye.

¹ Voir N° du 5 juillet 1902, page 161.

Concours pour un projet d'installation complète de grilles à établir dans le Rhône, à Chèvres.

Le Conseil administratif de la ville de Genève ouvre un concours pour un projet d'installation complète de grilles à établir dans le Rhône, à l'amont de l'Usine de Chèvres, dans le but d'empêcher l'obstruction du canal d'amenée par les matériaux charriés par l'Arve en temps de crue.

Peuvent prendre part à ce concours MM. les entrepreneurs et ingénieurs ayant déjà exécuté des travaux analogues importants.

Les grilles doivent être calculées pour débiter 264 m³ par seconde, soit pour 12 turbines absorbant chacune 22 m³.

Le niveau du Rhône variant de la cote 370,40 (hiver) à la cote 368,37 (été), soit de 2 m,03, c'est à cette dernière cote que les grilles doivent débiter le volume de 264 m³ fixé ci-dessus.

A la cote de 368,37 la chute utile sur les turbines est réduite à 3 m,97 et il n'y a pas lieu de considérer une chute plus faible.

A ce niveau inférieur il reste encore en moyenne une profondeur d'eau de 6 mètres. Les grilles ne doivent pas être prolongées jusqu'au fond du fleuve, mais s'arrêter à environ 2 mètres du fond contre une cloison pleine. Le bord supérieur de cette cloison se trouve donc à la cote 364,30.

Ce seuil qui élève de deux mètres au-dessus du fond l'entrée du canal d'amenée a pour but :

1° De retenir les galets et d'empêcher leur introduction dans le canal ou entre les barreaux de la grille;

2° D'éviter l'obstruction du bas des grilles par des sables, branches d'arbres et autres corps charriés par les eaux;

3° De rendre plus facile le nettoyage des grilles.

Les barreaux des grilles auront entre eux un écartement de 0 m,03.

Les grilles doivent surtout être disposées pour retenir le moins possible les petits corps flottants qui se collent contre les barreaux et nécessitent un nettoyage très actif.

Le projet doit également prévoir :

a) L'installation le long de la grille d'un pont [de service assez large pour permettre la circulation des waggonnets];

b) Une toiture pour abriter les ouvriers.

Les projets devront être rédigés en français et adressés au Secrétariat des Services Industriels jusqu'au 30 septembre 1903.

Ils seront examinés par une commission nommée par le Conseil administratif, qui mettra à sa disposition une somme de Fr. 3000 à répartir comme suit : Fr. 1500 au meilleur projet, Fr. 1000 au deuxième, Fr. 500 au troisième.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes¹.

Tractanda de la 40^e Assemblée générale, à Coire,

le 6 septembre, à 8 $\frac{1}{2}$ h. du matin, dans l'Aula du Séminaire.

1. Discours d'ouverture du Président du Comité local.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale de Fribourg, du 24 août 1901 (voir page 93 du vol. XXXVIII de la *Schweiz. Bauzeitung*²).

3. Rapport sommaire du Comité central sur l'activité de la Société depuis la dernière assemblée générale.

4. Proposition relative à l'admission des sections du Tessin et de la Chaux-de-Fonds.

5. Date et lieu de la prochaine assemblée générale.

6. Eventuellement, nomination de membres honoraires.

7. Divers. Propositions.

8. Conférence de M. Hennings, ingénieur en chef, sur les nouvelles lignes du Chemin de fer rhétique.

Zurich, juillet 1903.

Le Comité central.

Le Comité local communique, en outre, à MM. les membres de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes les renseignements ci-dessous, au sujet de l'organisation de la 40^e assemblée générale :

Il est à remarquer que le prix de la carte de fête est fixé de la manière suivante :

23 fr. pour les jours du 5 et 6 septembre (course jusqu'à Thusis et retour à Coire);

30 fr. pour les trois jours de l'assemblée générale, c'est-à-dire du 5 au 7 septembre.

Les prix ci-dessus comprennent l'album de fête, les deux banquets à Coire et à St-Moritz, les rafraîchissements dans le train, la course dans l'Engadine par train spécial et le retour à Coire par train ordinaire dans le délai de 9 jours.

Nos honorables collègues sont priés de vouloir bien envoyer, après l'avoir rempli, le coupon d'adhésion au secrétaire du Comité local, E. Bosshard, inspecteur des travaux, à Coire, jusqu'au 15 août au plus tard.

Vu le mouvement considérable d'étrangers, il est recommandé aux participants de s'annoncer assez tôt en vue de la commande d'une chambre, soit à Coire, soit à St-Moritz, afin que le Comité des logements puisse satisfaire à toutes les demandes.

Le nombre de chambres disponibles dans les hôtels de Coire étant limité, on a encore dû avoir recours aux logements particuliers.

Nous nous permettrons de porter à la connaissance des membres de la Société les communications nécessaires telles que celles relatives aux logements, bagages, etc., au moyen de circulaires spéciales qui seront publiées dans la *Schweizerische Bauzeitung* et dans le *Bulletin technique de la Suisse romande*.

Le bureau des renseignements se trouvera, pendant l'assemblée générale, le samedi 5 et le dimanche matin 6 septembre, dans la chambre du directeur de l'hôtel Steinbock, à Coire; le dimanche soir 6 et le lundi 7 septembre dans celle du directeur de l'hôtel du Lac, à St-Moritz. Les correspondances et télégrammes à réexpédier peuvent être adressés à ce bureau.

Etant donné qu'il nous arrive encore journellement un grand nombre d'inscriptions pour la participation à l'assemblée générale et afin de permettre au Comité des logements de prendre des mesures définitives, nous prions instamment MM. nos collègues de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes qui désireraient encore s'inscrire, de bien vouloir le faire incessamment et au plus tard avant la fin du mois. Autrement il ne nous serait pas possible de leur garantir un logement, soit à Coire, soit à St-Moritz.

Avec salutations cordiales.

Le Comité local.

¹ Voir N° du 10 août 1903, page 212.

² Voir *Bulletin technique*, N° du 5 septembre 1902, page 150.